

Saint-Prex, le 28 septembre 2020

## **ASSEMBLEE GENERALE D'AUTOMNE DE L'ORPC DU DISTRICT DE MORGES**

### **Extraits de la séance de l'assemblée générale du 17 septembre 2020**

L'assemblée générale a pris les décisions suivantes :

#### **1. Préavis N° 2/2020 – budget 2021 PCi**

- **Vu** le préavis N° 2/2020 du 6 août 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

#### **Décide :**

- D'adopter le préavis N° 2/2020 – budget 2021 PCi

#### **2. Préavis N° 3/2020 – modification des statuts du personnel professionnel de l'ORPC District de Morges**

- **Vu** le préavis N° 3/2020 du 6 août 2020 ;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion désignée pour étudier cet objet;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour :

#### **Décide :**

- D'adopter le préavis N°3/2020 – modification des statuts du personnel professionnel de l'ORPC District de Morges

Les électeurs peuvent consulter le préavis soumis à référendum au secrétariat de l'association intercommunale ou au greffe municipal de chaque commune concernée.

La demande de référendum doit être annoncée par écrit au Préfet du District de Morges, dans les dix jours suivant la présente publication, aux conditions des articles 112 et suivants de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

Pour l'assemblée générale

Le Président :



Robert Favre

La Secrétaire :



Caroline Comte